

Attestation

L'organisation suisse pour la protection climatique myclimate atteste que

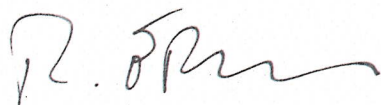
Camenzind + Co AG

a effectué une contribution volontaire en faveur de la protection climatique durable en compensant la quantité suivante de CO₂ dans des projets de protection climatique de myclimate :

Quantité de CO₂:: 68.51 t

Entreprise climatiquement neutre 2018

Zurich, le 10 avril 2018



René Estermann, Directeur

Attestation No: 101802

myclimate – The Climate Protection Partnership est une fondation à but non lucratif de droit fédéral, au bénéfice d'une exemption fiscale, qui s'engage pour la protection climatique:

Date de la décision : 5 juillet 2011, Numéro de dossier: 05 10 423